DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

61 Rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

ABEILLE IARD & SANTE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mazars
Société anonyme
61 RUE HENRI REGNAULT 92400 COURBEVOIE
Capital de 8 320 000 € – RCS Nanterre B 784 824 153

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

ABEILLE IARD & SANTE
70, Avenue de l'Europe
92270 BOIS-COLOMBES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de la société Abeille IARD & Santé,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abeille IARD & Santé relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Revue de la DPEF – Abeille IARD & Santé

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l'audit : estimation des provisions techniques pour sinistres non connus ou tardifs

Risque identifié :

Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant de 2 962 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du passif.

Comme indiqué en note A) 1. de l'annexe, elles correspondent à l'estimation, nette de recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion).

L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus ou tardifs, en utilisant des méthodes actuarielles.

Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents. Les garanties à développement long sont particulièrement concernées par ces éléments et sont caractérisées par une volatilité plus importante.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Approche d'audit retenue

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants, avec le support de nos actuaires :

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ;
- Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions ;
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des provisions (profondeur de l'historique pris en compte, nombre d'années de stabilisation) ;
- Apprécier la fiabilité des états produits par votre société, retraçant les données historiques, et les rapprocher des données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité ;
- Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement) ;
- Sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre l'observation suivante :

- Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produite, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Abeille IARD & Santé par l'Assemblée Générale du 19 juin 2012 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 19 avril 2022 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2022, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 11ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 1ère année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été le plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris la défense, le 30 mai 2023

Les commissaires aux comptes

Mazars		PricewaterhouseCoopers Audit
DocuSigned by: C64B42CFBCB84EA...	DocuSigned by: 131D5A494AF4439...	Digitally signed by Signé par : MARINE BARDON Heure de signature : 30 mai 2023 | 19:02 CEST DocuSign O: PricewaterhouseCoopers Audit, OU: 0002 672006483 C: FR Émetteur : BE-YS SIGNATURE AND AUTHENTICATION CA NC 2 41EF5D4F64DB4F3AB0B34921BBDFD8CF
Olivier LECLERC	Maxime SIMOEN	Marine BARDON
Associé	*Associé*	*Associée*

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

COMPTES SOCIAUX 2022

Bilan
Compte de résultat technique
Compte de résultat non technique
Engagements hors bilan
Informations sur la variation des capitaux propres
Résultats des cinq derniers exercices

Annexes aux comptes :

A- Informations sur le choix des méthodes utilisées

A-1- Principes et modes d'évaluation retenus
. Bilan
. Hors bilan
. Compte de résultat
A-2- Dérogations aux principes généraux du plan comptable
A-3- Changement de méthode
A-4- Changements de réglementation ayant un impact sur le résultat

B- Notes complémentaires sur les postes du bilan

B-1- Evolution des actifs incorporels et des placements
B-2- Variations des provisions et amortissements des actifs incorporels et des placements
B-3- Etat des placements
B-4- Créances et dettes
B-5- Filiales et participations
B-6- Opérations avec les entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation
B-7- Passifs subordonnés *
B-8- Actionnariat
B-9- Variations des capitaux propres
B-10- Variations des actifs incorporels
B-11- Provisions pour risques en cours
B-12- Provisions pour sinistres à payer
B-13- Autres informations sur le bilan
- B-13.A Actifs avec réserve de propriété
- B-13.B Détail des comptes de régularisation
- B-13.C Primes de remboursements emprunts non amortis
- B-13.D Détail des provisions pour risques et charges
  - B13.D.1 IAS 19 Avantages postérieurs à l'emploi
  - B13.D.2 IAS 19 Engagements long terme
- B-13.E Avoirs et engagements par devise *

C- Notes sur le compte de résultat

C-1- Produits et charges des placements
- C-1.A Revenus des placements et frais financiers
- C-1.B Allocation réglementaire du résultat financier

C-2- Résultat technique par catégories
C-3- Autres éléments d'exploitation :
. charges de personnel,
. commissions d'assurance directe,
. primes brutes émises en assurance directe,
. entrées et sorties de portefeuille
C-4- Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Classification : Interne

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

C-5- Charge fiscale
C-6- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices
C-7- Ventilation des opérations exceptionnelles et non techniques
C-8- Etat comparatif des frais généraux et des commissions brutes

D- Autres informations
D-1- Consolidation
D-2- Informations sur le personnel
D-3- Informations sur les honoraires versés aux commissaires aux comptes

* Information non renseignée (sans objet ou non significatif)

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

ACTIF (en milliers d'euros)		31-12-2022 Montant net	31-12-2021 Montant net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE		**-**	**-**
ACTIFS INCORPORELS		**82**	**403**
PLACEMENTS :			
Terrains et constructions		234 774	252 629
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		400 610	300 610
Autres placements		2 748 429	2 336 002
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		7 016	7 582
TOTAL DES PLACEMENTS		**3 390 828**	**2 896 823**
PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES :			
Provisions pour primes non acquises		175 955	45
Provisions pour sinistres à payer		929 901	761 892
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes		-	-
Provisions d'égalisation		-	-
Autres provisions techniques		50 926	35 463
TOTAL DE LA PART DES CESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES		**1 156 782**	**797 400**
CREANCES :			
Créances nées d'opérations d'assurance directe :			
. Primes restant à émettre		51 660	49 870
. Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		691 547	657 703
	sous-total :	743 207	707 573
Créances nées d'opérations de réassurance		96 487	81 723
Autres créances :			
. Personnel		311	196
. Etat, organismes sociaux et collectivités publiques		1 414	2 784
. Débiteurs divers		47 578	38 747
	sous-total :	49 304	41 727
Capital appelé non versé			
TOTAL DES CREANCES		**888 998**	**831 023**
AUTRES ACTIFS :			
Actifs corporels d'exploitation		2 493	2 669
Comptes courants et caisse		7 310	78 254
Actions propres		-	-
TOTAL DES AUTRES ACTIFS		**9 803**	**80 923**
COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF :			
Intérêts et loyers acquis non échus		12 950	10 895
Frais d'acquisition reportés		97 792	93 304
Autres comptes de régularisation		4 283	5 488
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION		**115 026**	**109 687**
TOTAL DE L'ACTIF		**5 561 519**	**4 716 259**

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

PASSIF (en milliers d'euros)	31-12-2022 avant affectation	31-12-2022 après affectation	31-12-2021 avant affectation
CAPITAUX PROPRES :			
Capital social	245 069	245 069	178 772
Primes liées au capital social	-	-	15 559
Réserves de réévaluation	-	-	-
Réserve de capitalisation	-	-	-
Réserve des PVLT	-	-	-
Réserves libres	-	-	70 000
Report à nouveau	-0	-127 316	-19 817
Résultat de l'exercice	-127 316	-	-224 445
Acomptes sur dividendes			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**117 753**	**117 753**	**20 069**
PASSIFS SUBORDONNES	**400 000**	**400 000**	**300 000**
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES :			
Provisions pour primes non acquises	670 608	670 608	649 910
Provisions pour sinistres à payer	2 962 293	2 962 293	2 608 353
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	-	-	-
Provisions pour égalisation	32 826	32 826	29 526
Autres provisions techniques	203 702	203 702	188 352
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES	**3 869 430**	**3 869 430**	**3 476 141**
PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)	**41 016**	**41 016**	**41 858**
DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES	**1 564**	**1 564**	**958**
AUTRES DETTES :			
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	80 743	80 743	75 781
Dettes nées d'opérations de réassurance	864 374	864 374	638 365
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Autres dettes :			-
. Titres de créance négociables émis par l'entreprise	-	-	-
. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 633	1 633	1 587
. Personnel	20 713	20 713	21 088
. Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	66 759	66 759	58 609
. Actionnaires	-	-	-
. Créanciers divers	62 571	62 571	52 245
. Comptes bancaires créditeurs	15 622	15 622	14 245
sous-total :	167 298	167 298	147 774
TOTAL DES AUTRES DETTES	**1 112 415**	**1 112 415**	**861 920**
COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	**19 341**	**19 341**	**15 314**
TOTAL DU PASSIF	**5 561 519**	**5 561 519**	**4 716 259**

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE (en milliers d'euros)	2022			2021
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRIMES ACQUISES :				
. Primes	1 865 235	551 758	1 313 476	724 324
. Variation des primes non acquises	-20 698	-13 444	-7 254	-27 690
PRIMES ACQUISES	**1 844 536**	**538 314**	**1 306 222**	**696 634**
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES DU COMPTE NON TECHNIQUE	**54 934**	**-**	**54 934**	**33 629**
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	**13 048**	**-**	**13 048**	**13 729**
CHARGES DES SINISTRES :				
. Prestations et frais payés	-1 316 980	-320 073	-996 908	-357 895
. Charges des provisions pour sinistres	-354 455	-168 454	-186 001	-364 857
CHARGES DES SINISTRES	**-1 671 435**	**-488 526**	**-1 182 909**	**-722 752**
CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	**-15 350**	**-3 838**	**-11 513**	**-39 701**
PARTICIPATIONS AUX RESULTATS	**-**	**-**	**-**	**-**
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION :				
. Frais d'acquisition	-302 905	-	-302 905	-291 021
. Frais d'administration	-106 300	-	-106 300	-118 000
. Commissions reçues des réassureurs	-	-102 714	102 714	194 116
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	**-409 206**	**-102 714**	**-306 492**	**-214 905**
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	**-**	**-**	**-**	**-**
VARIATION DE LA PROVISION D'EGALISATION	**-3 300**	**-**	**-3 300**	**17 854**
RESULTAT TECHNIQUE	**-186 774**	**-56 764**	**-130 010**	**-215 512**

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE NON-VIE (en milliers d'euros)	2022	2021
RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE	**-130 010**	**-215 512**
PRODUITS DES PLACEMENTS :		
. Revenus des placements	55 892	40 860
. Autres produits des placements	2 465	1 256
. Profits provenant de la réalisation des placements	29 760	26 012
PRODUITS DES PLACEMENTS	**88 118**	**68 128**
CHARGES DES PLACEMENTS :		
. Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-15 200	-16 334
. Autres charges des placements	-6 199	-7 552
. Pertes provenant de la réalisation des placements	-8 588	-9 822
CHARGES DES PLACEMENTS	**-29 987**	**-33 708**
PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES	**-54 934**	**-33 629**
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	**661**	**47**
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	**-68**	**-264**
RESULTAT EXCEPTIONNEL :		
. Produits exceptionnels	28	26
. Charges exceptionnelles	-22	-28
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**6**	**-2**
PARTICIPATION DES SALARIES	**-5 321**	**-5 996**
IMPOT SUR LES BENEFICES	**4 219**	**-3 509**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-127 316**	**-224 445**

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES (en milliers d'euros)	31-12-2022	31-12-2021
1- ENGAGEMENTS RECUS :		
1a- Avals, cautions, garanties	0	24
1b- Actifs avec engagements sur titres, actifs ou revenus		
1c- Autres engagements reçus	0	0
Total des engagements reçus	**0**	**24**
2- ENGAGEMENTS DONNES :		
2a- Avals, cautions, garanties	0	0
2b- Actifs avec engagements de revente		
2c- Autres engagements sur titres actifs ou revenus	85 710	78 362
2d- Autres engagements donnés (*)		
Total des engagements donnés	**85 710**	**78 362**
3- Valeurs reçues des cessionnaires	**62 495**	**79 307**
4- Valeurs des organismes réassurés		
5- Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
6- Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
7- Encours d'instruments financiers à terme		
7a- Engagements reçus	-	-
7b- Engagements donnés	-	-

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

INFORMATIONS SUR LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

I. RESULTATS DE L'EXERCICE		2021	2022
RESULTAT COMPTABLE			
	Milliers d'euros	-224 445	-127 316
	€ par action	-57,43	-23,76
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES			
	Milliers d'euros	-	225 000
	€ par action	-	41,99
DIVIDENDE PROPOSE			
	Milliers d'euros	-	-
	€ par action	-	-

II. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)	2022
A 1.Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2021 avant affectation	244 514
2.Affectation du résultat à la situation nette par l'A.G.O. du 7 juin 2022	(224 445)
3.Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2022	20 069
B Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice 2022	
1.Variation du capital	-
2.Variation des autres postes	-
C (A3+B) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs.	20 069
D Variations en cours d'exercice :	
1.Variation du capital	66 297
2.Variation des primes, réserves, report à nouveau	158 703
3.Variation des provisions relevant des capitaux propres	-
4.Contreparties de réévaluations	-
5.Variation des provisions réglementées et subventions d'équipement	-
6.Autres variations	-
E Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2022 avant A.G.O. (C+D)	245 069
F Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice (E-C)	225 000
G dont : variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	-
H Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (F-G)	225 000

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(ART. R.225-81, R.225-83, R.225-102 du Code de commerce)

(en euros)	2018	2019	2020	2021	2022
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	178 771 908	178 771 908	178 771 908	178 771 908	245 068 608
Nombre des actions ordinaires existantes	3 908 437	3 908 437	3 908 437	3 908 437	5 357 862
Nombre des actions à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 545 591 853	1 628 504 454	1 685 146 506	1 772 633 512	1 865 234 569
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	103 413 477	-58 452 733	46 888 793	-197 930 349	-130 685 813
Impôts sur les bénéfices	17 720 444	-1 679 104	3 955 412	3 508 971	-4 219 102
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	80 277 936	-56 280 851	34 545 942	-224 445 440	-127 315 898
Résultat distribué	80 122 959	-	-	-	-
III. RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	21,79	-14,58	10,57	-52,04	-23,75
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	20,54	-14,40	8,84	-57,43	-23,76
Dividende attribué à chaque action	20,50	-	-	-	-
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 179	1 179	1 242	1 255	1 269
Montant de la masse salariale de l'exercice (1)	52 695 851	57 849 903	58 637 239	59 507 783	61 722 292
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (1)	28 026 936	28 071 520	29 765 408	29 969 767	30 207 726

(1) : Y compris éléments facturés par d'autres entités

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2022

L'exercice clos le 31 décembre 2022 est le premier exercice sur une année pleine post acquisition d'Abeille Assurances Holding (ex Aviva France) par Aéma Groupe (via Macif, Aésio et Apivia Macif Mutuelle). Au cours de cette année, Abeille Assurances Holding a mis en place un plan d'actions sur 18 mois, avec un prérequis relatif au désarrimage de l'ensemble Abeille Assurances de son ancien actionnaire britannique et à l'arrimage à son nouveau Groupe prudentiel de référence : Aéma Groupe. Ce vaste projet a largement mobilisé l'entreprise et ses réseaux de distribution sur l'année 2022.

Situation internationale :

Les événements liés à la situation en Ukraine et aux conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie ont fait l'objet en 2022 d'un suivi attentif par Abeille Assurances et ses filiales dans le cadre d'un suivi piloté par Aéma Groupe. Il n'a pas été identifié d'exposition significative tant sur les volets contractuels que financiers. L'exposition est également très faible vis-à-vis des pays frontaliers de l'Ukraine.

Ré-internalisation des services fournis par l'ancien actionnaire et changement de marque :

Dans ce cadre, l'exercice 2022 a été marqué, pour l'ensemble des entités filiales d'Abeille Assurances, par la mise en œuvre d'accords de services de transition fournis par l'ancien groupe actionnaire, en vue de la sortie progressive de cette relation et la « réinternalisation » desdits services au sein de chacune des entités (également dénommées « opérations de désarrimage »).
En complément cette année a également été marquée par le déploiement de la marque Abeille Assurances venue en remplacement de la marque Aviva dont l'usage en France par les entités Abeille Assurances et leurs filiales a cessé depuis le 30 octobre 2022.

Réassurance :

Dans le cadre de ces opérations de désarrimage, Abeille IARD & Santé a également revu sa politique de réassurance et procédé à une revue globale de son plan de réassurance en 2022. Les changements induits ainsi que les impacts afférents sont détaillés dans la partie «1.1.3.5. – Les cessions en réassurance ».

Sinistralité :

L'année 2022 a été marquée par une forte progression de la sinistralité sous le double effet :

(i) de l'accumulation d'événements climatiques (en février 2022 les tempêtes baptisées Eunice et Franklin avaient touché plus particulièrement le Nord de la France ; puis au cours des mois de mai à fin août 2022, plusieurs épisodes de grêle et de tempêtes de forte intensité, avec une fréquence inhabituelle et répartis sur l'ensemble du territoire se sont succédés). L'année 2022 est également marquée de façon exceptionnelle par la sécheresse.

(ii) du contexte d'inflation avec la hausse des coûts moyens des sinistres qu'il entraîne.

A noter également le constat de sinistres graves de plus en plus importants tant en nombre qu'en montant avec une forte sinistralité observée en fin d'année sur le portefeuille de Flotte Auto.

Capital et Dettes :

En juin 2022, Abeille IARD & Santé a réalisé une augmentation de capital de 225 M€, intégralement souscrite par Abeille Assurances Holding.
Le 27 décembre 2022, la société a également procédé à l'émission de titres subordonnés remboursables (TSR) d'une valeur de 100 M€, avec une maturité de 5 ans et un coupon annuel de 4,85 %. Ces titres ont été intégralement souscrits par Abeille Assurances Holding.

Classification : Interne

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

Evolution de la gouvernance :

Il est enfin souligné qu'un changement de Directeur Général est intervenu le 27 septembre 2022 et a été l'occasion également d'une recomposition du conseil d'administration. Les éléments sont détaillés dans la partie Rapport sur la Gouvernance.

Dans un contexte marqué par une forte sinistralité climatique et l'inflation, la compagnie s'est aujourd'hui engagée dans un plan de retour à l'équilibre de ses résultats techniques.

EVENEMENT POST-CLOTURE

Faillite de la Sillicon Valley Bank :

Le 10 mars 2023 marque le jour de la faillite de la Silicon Valley Bank, la banque spécialisée dans le financement de start-up du secteur des nouvelles technologies. Quelques jours plus tard, les autorités suisses ont été contraintes d'afficher leur soutien à Credit Suisse qui avait vu son cours chuter jusqu'à 30 %. Les premières études menées sur ces deux événements révèlent une absence d'impact direct sur le groupe Aéma Groupe. Nous restons toutefois en vigilance quant à l'évolution de la situation.

Aucun événement post-clôture n'est à signaler à la date d'établissement des présentes annexes.

A - INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES

1 - PRINCIPES ET MODES D'EVALUATION RETENUS

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le règlement ANC 2015-11 modifié.
A défaut de dispositions spécifiques prévues au présent règlement, les dispositions du règlement ANC n°2014-03 modifié relatif au plan comptable général sont applicables conformément à l'art 112-1 du règlement ANC 2015-11.

BILAN

ACTIFS INCORPORELS

Ce poste comprend notamment :

- les frais d'établissement, qui font l'objet d'un amortissement sur 3 ans ;
- les logiciels, qui sont amortis sur 12 mois ;
- le mali de fusion composé :
  - des malis techniques de fusion comptabilisés en portefeuille d'assurance :
    En 2017, dans le cadre de la fusion par voie d'absorption des sociétés France Santé Courtage et PG Finances par Abeille IARD & Santé, il a été constaté des malis techniques de fusion pour respectivement 0,8 M€ et 2,5 M€ affectés en portefeuille d'assurances amortis sur 5 ans. La dotation 2022 est de 0,2 M€. La valeur résiduelle est maintenant nulle.
  - des malis techniques de fusion comptabilisés en fonds de commerce :
    L'apport par Aviva Courtage d'un mali technique de fusion de 2,3 M€ est totalement amorti.

  L'apport d'un portefeuille Santé issu de la fusion d'Abeille IARD & Santé avec la société de courtage France Santé Courtage a été classé en fonds de commerce pour 1,5 M€. Un amortissement sur 5 ans a été appliqué correspondant à la durée de vie moyenne des portefeuilles santé. Il est totalement amorti.

- Divers achats de portefeuille d'assurances :
  - des portefeuilles Frais de Soins pour un montant de 3,1 M€, amortis linéairement sur 10 ans.
  - divers portefeuilles courtage pour un montant de 4,7 M€, amortis linéairement sur 5 ans.

  L'ensemble de ces portefeuilles sont totalement amortis.

Classification : Interne

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

PLACEMENTS

Placements soumis à l'article R.343-10.

Conformément à l'article R.343-10 du Code des assurances, les placements autres que les valeurs mobilières amortissables sont inscrits au bilan sur la base de leur prix d'achat ou de revient.

Placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition.

Les immeubles sont classés en deux rubriques :
- immeubles d'exploitation,
- immeubles de placement.

Les immeubles sont comptabilisés suivant la méthode de reconstitution du coût historique amorti (règlement ANC n°2014-03).

Les immeubles ont été ventilés rétroactivement depuis leur date d'acquisition en composants homogènes dont la nature et la durée d'amortissement dépendent de la typologie de l'immeuble.
Il est procédé à un amortissement linéaire à compter de la date d'acquisition, dépendant de la durée d'utilisation.

Lors du renouvellement d'un composant d'un immeuble, le coût de remplacement est inscrit à l'actif du bilan. En contrepartie, la valeur nette comptable du composant d'origine est passée en charge. La date de sortie des composants remplacés correspond à leur date de destruction.

Les frais d'acquisition des immeubles et des parts de sociétés immobilières sont inscrits en charges.

Evaluation des immeubles :

La valeur de réalisation des immeubles, telle qu'indiquée dans l'état récapitulatif des placements en annexe, est déterminée sur la base d'une revue quinquennale approfondie effectuée par un expert indépendant. Entre deux expertises, une actualisation de la valeur de réalisation est effectuée au moins annuellement.

À chaque date de clôture, tout indice impliquant une perte de valeur est apprécié. Une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % de sa valeur nette comptable constitue un indice de perte de valeur durable. Cela conduit la société à estimer une valeur recouvrable de l'immeuble concerné.
La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la valeur de réalisation.
Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la dépréciation liée à la perte de valeur est comptabilisée en résultat, sous condition de dépassement d'un seuil de 100 K€

Dans le cas d'immeubles destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur prise en considération est la valeur vénale.

Evaluation des parts de sociétés immobilières :

La valeur de marché des parts de sociétés immobilières, telle qu'indiquée dans l'état récapitulatif des placements en annexe, est déterminée :

- pour les parts de SCPI : sur la base du prix d'exécution le plus récent connu à la date de l'arrêté,
- pour les parts d'OPCI : sur la base de la valeur liquidative la plus récente connue à la date de l'arrêté,
- pour les autres sociétés immobilières : sur la base de la dernière valeur liquidative connue si la société fait l'objet d'une cotation, ou de l'actif net réévalué si la société ne fait pas l'objet d'une cotation.

Classification : Interne

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

Par exception, les parts de sociétés immobilières acquises peu de temps avant la date de l'arrêté sont valorisées à leur prix de revient. Celles qui sont destinées à être vendues dans un bref délai sont valorisées à leur valeur vénale.

A chaque date de clôture, tout indice impliquant une perte de valeur durable est apprécié. Une perte de valeur de l'actif de plus de 20 % par rapport à sa valeur comptable constitue un indice de perte de valeur durable. Cela conduit la société à estimer une valeur recouvrable de l'actif concerné.
Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la dépréciation liée à la perte de valeur est comptabilisée en résultat, sous condition de dépassement d'un seuil de 100 K€.

Au 31/12/2022, la provision pour dépréciation s'élève à 6,2 M€.
Placements en valeurs mobilières

Les titres soumis à l'article R.343-10 du Code des assurances sont principalement des titres à revenu variable.

La valeur de réalisation retenue pour les actions cotées est calculée sur la base du dernier cours coté en date d'inventaire. Ces cours sont obtenus auprès de contributeurs de données.
Pour les parts d'OPCVM, il est retenu la dernière valeur liquidative publiée au jour de l'inventaire.

Pour les titres de participation, la valeur de référence est la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

Pour les titres soumis à l'article R.343-10 du Code des assurances, une provision pour dépréciation peut être constatée en ligne à ligne, si une dépréciation à caractère durable est présente (conformément au règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 modifié, article 123-6 à 19).
Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :
- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent,
- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant la clôture des comptes.
- il existe des indices objectifs permettant de juger que, dans un avenir prévisible, l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les valeurs françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % pendant 6 mois. Ce taux vaut également, sauf exceptions, pour les actions européennes.

Les titres ayant fait l'objet d'une provision pour dépréciation à l'arrêté précédent ainsi que les titres en situation de moins-value latente significative ont fait l'objet d'une analyse visant à déterminer leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de ces placements est déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à détenir ces placements à l'horizon de détention envisagé ainsi que le rendement annuel espéré.

Pour 2022, 3 titres ont fait l'objet de calcul de valeur recouvrable (obligations perpétuelles) :

TITRES (ISIN)	Libellé
XS2010039548	DBF BV TF/TV PERP *EUR
FR0013330537	UNIBALL RODAMCO TV 18 PERP
XS1811181566	GRAND CITY PRO TV18-PERP.

Au 31 décembre 2022, la société a enregistré une dotation aux provisions pour dépréciation durable nette de reprise de 0.4 M€ relevant de l'article R.343-10. A la clôture de l'exercice, la provision pour dépréciation durable des titres soumis à l'article R.343-10 s'élève à 0,4 M€.

Classification : Interne

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

Valeurs amortissables de l'article R.343-10 :

En application du règlement ANC n° 2015-11, concernant les actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du code des assurances, il est tenu compte d'un amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du placement.

La prime ou la décote représente la différence arithmétique entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du placement. Les amortissements cumulés figurent en compte de régularisation à l'actif ou au passif du bilan et la variation de l'exercice figure en autres produits et autres charges de placement du compte de résultat.

Les règles de dépréciation des actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances sont déterminées par le règlement ANC n° 2015-11 modifié (articles 123-6 à 19) dans lequel deux cas de figure se présentent :

- lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit.
- lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré.

Cette capacité de détention des placements amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances jusqu'à un horizon déterminé est analysée en tenant compte :

- des contraintes existantes en termes de gestion actif-passif ;
- du taux de rotation historique des placements ;
- de la situation financière de l'entreprise d'assurances (existence des flux de trésorerie positifs excluant la nécessité de cession des titres) ;
- le cas échéant, des caractéristiques du canton auquel appartiennent les placements concernés.

Au 31 décembre 2022, pour la société Abeille IARD & Santé les titres suivants font partie du périmètre des actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances que l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur maturité :

ISIN	DESCRIPTION
FR0012673093	FCT IDINVEST DETTE SR IDS3
FR0013188893	FCT IDINVEST DETTE SR IDS4
FR00140035F6	PPR FD PP ALSDE
FR001400BPB3	FCT ABEILLE SECTEUR PUBLIC
LU1861151048	AVIVA INV EUR INFRA DEBT STRAT
LU2392594300	CAPZA 6 PRIVATE DEBT SCSp SICA
NL0014332645	ASR SEPARATE ACC MORTGAGE FUND
NR0000001315	AVIVA INFRASTRUCTURE DBT E2
QS000212LQI0	AVIVA INFRASTRUCTURE DT EUR 4

Placements en valeurs mobilières soumis à l'article R.343-9

Les titres soumis à l'article R.343-9 du Code des assurances sont principalement des titres à revenu fixe (obligations et titres de créance négociables).

En application de l'article R.343-9 du Code des assurances, les titres à revenu fixe amortissables énumérés aux 1°, 2°, 2° bis, 2° ter et 2 quater de l'article R.332-2, autres que les obligations indexées (à l'exception des obligations indexées sur le niveau général des prix et dont le remboursement est garanti au pair), les parts de fonds communs de créance et les titres participatifs sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus (méthode FIFO). La différence entre la valeur de remboursement et la valeur d'achat est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

Classification : Interne

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

Les intérêts des obligations sont versés à une date anniversaire (annuels, semestriels, trimestriels) à titre de rémunération.
Les intérêts courus des obligations correspondent à la fraction d'intérêt écoulé depuis le dernier versement des intérêts jusqu'à la date de clôture.

Les produits de type TCN moyen terme non indexés et négociés sur un marché reconnu sont assimilés à des produits relevant de l'article R.343-9. De même, les TCN moyen terme respectant les critères de l'ancien article R.332-14-1 à l'exception des TCN moyen terme indexés sur le marché actions relèvent de l'article R.343-9. ont également été considérés comme titres amortissables relevant de l'article R.343-9, les produits structurés dont la rémunération se réfère à un taux obligataire usuel du marché (ex. TEC10, CMS10, CMS2) et dont le remboursement au pair est garanti à l'échéance.

Pour les titres cotés, la valeur de réalisation est déterminée d'après le dernier cours coté en date d'inventaire, obtenu auprès de contributeurs de données financières. Pour les titres non cotés ou non disponibles auprès de ces contributeurs, les cours sont obtenus auprès des sociétés de gestion ou des contreparties.

Les cours de l'ensemble des titres ont été collectés auprès des différentes sources citées précédemment jusqu'à J+2 de la date d'inventaire. Les cours obtenus au-delà de cette date ont été analysés, mais n'ont pas été retenus dans notre présentation des placements car leur impact était peu significatif.

Des contrôles ont été effectués sur certaines lignes obligataires peu liquides ou relatives à des produits structurés à l'aide de modèles internes développés par la société de gestion Abeille Asset Management, ou de valorisations fournies par un prestataire externe sur la base d'un modèle.

Pour les titres à revenu fixe, une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du principal).

Les titres relevant de l'article R.343-9 n'ont pas fait l'objet de provision.

Conformément au dernier alinéa de l'article R.343-9 du Code des assurances, l'option d'une comptabilisation en R.343-10 est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif.
Lorsqu'elle est appliquée, cette option s'applique à l'ensemble des obligations convertibles en actions à taux actuariel négatif.

Au 31 décembre 2022, aucune obligation convertible en actions à taux actuariel négatif n'est détenue par Abeille IARD & Santé.

Pensions livrées

Abeille IARD & Santé réalise des opérations de pensions livrées. Celles-ci correspondent à des cessions d'actifs financiers à une contrepartie, assorties d'un engagement simultané de rachat de ces actifs financiers à une date et à prix convenus.
Les titres remis en pension continuent à figurer dans le bilan de la société. La contrepartie de la trésorerie reçue au titre de la cession est enregistrée séparément.

Il n'y a pas de pensions en cours au 31 décembre 2022.

CREANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsque la valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Classification : Interne

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels, sur le mode linéaire, selon les durées suivantes :

- agencements : 5 à 10 ans,
- matériel de transport : 5 ans,
- matériel informatique : 3 à 4 ans,
- matériel et mobilier divers : 3 à 10 ans.

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

Les comptes de régularisation – actif et passif – sont principalement composés :

- des intérêts courus sur les instruments financiers,
- de la surcote/décote relative aux titres obligataires,
- des frais d'acquisition reportés.

Les intérêts des obligations sont versés à une date anniversaire (annuels, semestriels, trimestriels) à titre de rémunération.
Les intérêts courus des obligations correspondent à la fraction d'intérêt écoulée entre la dernière tombée de coupon et la date de la clôture concernée.

La fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition de contrats supportés dans l'exercice est inscrite à l'actif du bilan.
Le montant à reporter est déterminé selon l'approche retenue pour les provisions pour primes non acquises. Il est amorti linéairement sur la période de garantie restant à courir après la date d'inventaire.

PRIMES LIEES AU CAPITAL

En application de la résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2022, le poste comprenant notamment les bonis de fusion (La Paix, pour un montant de 641 549 euros, et Eurofil pour 9 231 832 euros) a été soldé.

RESERVE DE CAPITALISATION

Le Décret n°2015-513 du 7 Mai 2015 supprime le mécanisme dit de « la réserve de capitalisation » pour les entreprises ne pratiquant pas d'opérations d'assurance vie, les entreprises de réassurance, et les entreprises mixtes à activités prépondérantes non vie ne répondant au seuil défini.

En application de ce décret, le stock de réserve de capitalisation a été reclassé au poste « Réserves libres » à effet du 1er janvier 2016.

PASSIFS SUBORDONNES

Titres subordonnés remboursable

Abeille IARD & Santé a procédé le 09 décembre 2021 à l'émission de TSR (Titres subordonnés remboursables) pour 300 000 000,00 € dont l'échéance est en 2052, avec paiement annuel d'intérêts au taux fixe de 2,2 % jusqu'en 2032, puis paiement trimestriel d'intérêts variables au taux Euribor3 mois +3,05 %.
Ces titres sont portés en totalité par MACIF SAM.

Classification : Interne

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

Le 27 décembre 2022, la Société a également procédé à l'émission de TSR (Titres subordonnées remboursables) d'une valeur de 100 000 000 €, dont l'échéance est en 2027 avec paiement annuel d'intérêts au taux fixe de 4,85 %. Ces titres ont été intégralement souscrits par Abeille Assurances Holding. En parallèle de cette opération d'émission et de souscription de TSR, Abeille IARD & Santé a conclu, en qualité de prêteur, une convention de prêt à hauteur de 100 000 000 € avec Abeille Assurances Holding.

PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques figurant au passif du bilan sont déterminées brutes de réassurance. La part à la charge des réassureurs figure à l'actif du bilan.

Provisions pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises est destinée à mettre en réserve la part des primes, hors garanties obligatoires construction, se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Elle est calculée prorata temporis, contrat par contrat, brute de commissions et de frais.

Provisions pour sinistres

Ces provisions correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Les provisions pour sinistres comprennent :

- des provisions pour sinistres en suspens,
- des provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire),
- des prévisions de recours à encaisser,
- des provisions couvrant les risques construction :
  Au titre des garanties obligatoires, il est constitué une provision destinée à couvrir le coût des sinistres non encore manifestés et qui se manifesteront d'ici à l'expiration de la période de garantie décennale. Cette provision respecte l'exigence de provisionnement minimum imposée par l'article A.143-13 du règlement ANC 2015-11.
- une provision de frais de gestion des sinistres, destinée à couvrir les frais futurs liés à l'ensemble des sinistres et recours provisionnés.

Provisions d'égalisation

Des provisions constituées conformément à l'article R.343-7 alinéa 6 du Code des assurances sont destinées à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux risques liés aux événements suivants :

- Catastrophes naturelles,
- Grêle,
- Attentats et terrorisme.

Autres provisions techniques

- provisions mathématiques de rentes :
  - Les rentes d'incapacité issues des contrats couvrant les risques autres que les dommages corporels et allouées au titre des accidents survenus avant le 1er janvier 2013, sont calculées sur la base de la table de mortalité mentionnée à l'article 600-5 du règlement ANC n° 2015-11 et d'un taux d'actualisation plafonné à 60 % de la moyenne des TME des 24 derniers mois des emprunts de l'Etat français (sans pouvoir dépasser 3,5 %) majoré de 10 points de base. En application de cette disposition, le taux d'actualisation retenu en 2022 pour ce type de rentes est de 0,64 %.

Classification : Interne

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

Pour les rentes allouées au titre des accidents survenus à compter du 1er janvier 2013 et dont le montant est revalorisé selon la loi n° 51-695 du 24 mai 1951 ou la loi n° 74-1118 du 27 décembre 1974, un taux d'inflation de 2 % est également pris en compte. Le taux d'actualisation ainsi retenu pour ce type de rentes est de -1,36 % au 31 décembre 2022.

- Les rentes d'incapacité et d'invalidité issues des contrats couvrant des risques corporels sont calculées à partir des lois de maintien en incapacité et en invalidité indiqués aux articles 600-2, 600-3 et 600-4 du règlement ANC n° 2015-11 modifié et d'un taux d'actualisation plafonné à 75 % de la moyenne des TME des 24 derniers mois des emprunts de l'Etat français (sans pouvoir dépasser 4,5 %). Dans le cas où le taux moyen au cours des vingt-quatre derniers mois des emprunts de l'Etat français est négatif, l'entreprise d'assurance retient, en fonction de la situation considérée, un taux d'actualisation inférieur ou égal à zéro. En application de cette disposition, le taux d'actualisation retenu en 2022 pour ce type de rentes est de 0,66 %.

- La provision pour risques en cours, conformément à l'article R.343-7 du Code des assurances, déterminée par catégories d'assurance, est destinée à couvrir, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, la charge des sinistres et des frais afférents au contrat pour la période s'écoulant entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de prime, pour la part de cette charge qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

- provision pour risque d'exigibilité :

  Cette provision est « destinée à faire face à une insuffisance de liquidité des placements en cas de modification du rythme de règlement des sinistres ».
  Selon l'article R.343-5 du Code des assurances, la provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R.343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale (après constatation des provisions pour dépréciations durables).

  Une moins-value latente nette globale est constatée lorsque la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués de la manière suivante :
  - Pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés mentionnés au a de l'article R. 343-11 :
    La valeur retenue est le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date ;
  - Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement mentionnés au c de l'article R. 343-1 :
    La valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
  - Pour les autres actifs :
    Leur valeur est évaluée selon les règles prévues à l'article R. 343-11.

  Conformément à l'article R343-6 du Code des assurances, la charge liée à la dotation à la PRE est étalée sur une durée de 8 ans maximum en adéquation avec la duration des passifs.

  Conformément à l'article R322-6 du Code des assurances, le report de charge de la PRE constitué en vertu de l'article R343-6 est déduit du bénéfice distribuable mentionné à l'article L.232-11 du Code de commerce. Il est également déduit du bénéfice défini au deuxième alinéa de l'article L.232-12 du même code.

- provision pour risques croissants :

  Cette provision est destinée à couvrir, pour les opérations d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité, la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.
  Aucune provision pour risques croissants n'a été constatée pour l'exercice 2022.

Classification : Interne

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)

Cette rubrique comprend :
- des provisions pour risques et charges divers,
- des provisions pour charges destinées à couvrir les engagements pris par la société vis-à-vis de son personnel :
  - Avantages à court terme :
    Ils sont payables dans les douze mois et sont comptabilisés immédiatement en charge.

  - Avantages long terme et avantages postérieurs à l'emploi :
    Conformément à la recommandation CNC 2003 R 01 § 6211, la société Abeille IARD & Santé applique la méthode préférentielle et utilise la méthode des unités de crédits projetées dans le calcul de ses engagements.
    Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, elle applique la méthode dite du « corridor » en étalant les écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la juste valeur des actifs de couverture et de l'obligation à l'ouverture sur la durée résiduelle d'activité.
    Concernant les autres avantages à long terme, comme requis par cette même recommandation, elle reconnaît les écarts actuariels immédiatement en résultats et comptabilise donc au bilan la valeur nette de l'engagement.

    Les hypothèses actuarielles utilisées sont détaillées dans l'annexe B13-D-1.

REASSURANCE

Les acceptations sont comptabilisées soit sur la base des comptes annuels transmis, soit à partir des données transmises par les cédantes.

Les cessions de primes, de commissions et de sinistres sont établies conformément aux différents traités de réassurance en cours.

Le traité de réassurance en quote-part à 25 % dont 20 % avec la SCOR et 5 % avec SwissRé a été mis en place à compter du 31 décembre 2021. Il permet de réassurer les provisions de sinistres nettes des autres réassureurs telles que comptabilisées. Les postes cédés sont : les provisions pour sinistres à payer (PSAP) nettes de cessions, y compris les provisions pour tardifs (IBNR) nettes de cessions, plus les provisions pour sinistres non encore manifestés (PSNEM) nettes de cessions, plus les provisions mathématiques de rentes nettes de cessions, moins les prévisions de recours à encaisser nettes de cessions.
Les provisions pour primes non acquises (PPNA), ainsi que la provision pour risques en cours (PREC) sont également cédées.
La rémunération du Réassureur est composée des provisions pour sinistres à payer de la Cédante à la date d'ouverture du traité, et des primes acquises (émises pour la construction) sur la durée du traité.
Ce dernier prévoit également une commission variable basée sur le calcul de ratio de sinistralité (S/P), assimilable à un S/P sur exercice comptable comprenant les bonis/malis sur antérieurs. Tant que le traité n'est pas commuté, le S/P est calculé selon les règles comptables en normes françaises.
A noter également, la mise en place d'un compte de dépôt rémunéré avec intérêts financiers trimestriels calculés sur la base d'un taux de référence compris entre 0% et l'Euribor 3 mois, majoré d'une prime de 25 points de base divisée par 4 (par trimestre).

Les titres déposés par les réassureurs en couverture des provisions techniques sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

DIFFERENCES DE CONVERSION

Les opérations en devises sont converties en euros d'après les cours de change du jour d'inventaire.

Conformément aux articles 241-5 et 241-6 du règlement ANC 2015-11, les différences de change sont constatées :

Classification : Interne

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

- au bilan s'il s'agit de différences de conversion sur des positions structurelles (principalement titres de participations stratégiques, dotation en devises aux succursales),
- en résultat de change s'il s'agit de différences de change sur des positions de change opérationnelles.

HORS BILAN

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur.

COMPTE DE RESULTAT

OPERATIONS D'ASSURANCES NON-VIE

Primes :

Les primes correspondent aux émissions nettes d'annulations, à la variation des primes restant à émettre, ainsi qu'aux primes acceptées en réassurance.

Sinistres :

Les sinistres payés correspondent aux prestations et frais internes et externes payés au cours de l'exercice. Ils incluent également les versements périodiques de rentes.

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte sésame vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L.161-33 et R.161-43 du Code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

PRODUITS DES PLACEMENTS

Le résultat de la gestion des placements est constitué d'une part des produits courants nets de charges sur valeurs mobilières, immobilières et autres placements, et d'autre part des résultats sur cessions d'actifs. Dans ce dernier cas, les plus-values sur valeurs mobilières sont déterminées par différence entre le prix de cession et leur valeur d'inventaire déterminée par la méthode FIFO.

Le résultat de la gestion des placements est ventilé entre :

- les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques et figurant dans le compte de résultat technique,
- et ceux issus des capitaux propres apparaissant dans le compte de résultat non technique.

Cette allocation des produits financiers est calculée sur la base du rapport « provisions techniques nettes de réassurance / (provisions techniques nettes de réassurance + fonds propres) ».

FRAIS GENERAUX ET COMMISSIONS

Les frais généraux et les commissions, d'abord comptabilisés en fonction de leur nature, sont ensuite ventilés en fonction de leur destination, selon l'approche suivante :

- affectation directe, sans application d'aucune clé forfaitaire, pour les charges directement affectables par destination,
- utilisation de clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, pour les charges ayant plusieurs destinations et pour celles qui ne sont pas directement affectables.

Classification : Interne

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

Les frais généraux et commissions sont ainsi ventilés selon les destinations suivantes :

- frais de règlement de sinistres,
- frais d'acquisition des contrats,
- frais d'administration des contrats,
- frais affectés à la gestion financière des contrats,
- autres charges techniques.

FRAIS D'ACQUISITION REPORTES

La comptabilisation des FAR a été réalisée conformément aux dispositions de l'article 151-1 du règlement ANC 2015-11. La probabilité des résiliations visées à l'article L.113-15-2 du Code des assurances est prise en compte pour la période d'imputation des frais d'acquisition.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les opérations qui par nature ont un caractère non récurrent et étranger à l'exploitation, notamment les charges résultant de cas de force majeure étrangère à l'exploitation, sont portées en produits et charges exceptionnels (annexe de l'art. 336-1 du règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015).

CHARGE FISCALE

En application de la convention d'intégration fiscale entre Abeille Assurances Holding et les filiales membres du groupe intégré (dernière version du 22 octobre 2006, renouvelable par tacite reconduction), Abeille IARD & Santé verse à Abeille Assurances Holding une somme équivalente au montant de l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si la société avait été imposable distinctement. Cette somme constitue la contribution de la société au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe fiscal.

L'impôt enregistré au compte de résultat comprend l'impôt payable au titre de l'exercice clos, la liquidation de l'impôt sur les sociétés et la taxe sur boni.

2 - DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX DU PLAN COMPTABLE

Aucune dérogation n'a été faite aux principes généraux du plan comptable.

3 - CHANGEMENTS DE METHODE

Néant

4 - CHANGEMENTS DE REGLEMENTATION AYANT UN IMPACT SUR LE RESULTAT

Néant

Classification : Interne

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

B - NOTES SUR LES POSTES DU BILAN ET SUR LE HORS-BILAN

NOTE B-1 - EVOLUTION DES ACTIFS INCORPORELS ET DES PLACEMENTS

NOTE B-2 - VARIATIONS DES PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS DES ACTIFS INCORPORELS ET DES PLACEMENTS

Note B-1 - Mouvements

(en milliers d'euros)	Montant brut 31-12-2021	Variation liée aux fusions	Augmentations	Diminutions	Montant brut 31-12-2022
Actifs incorporels	19 640	-	-	-	19 640
Terrains et constructions	293 965	-	8 441	28 542	273 864
Entreprises liées ou avec un lien de participation :					
- actions	610	-	-	0	610
- autres placements	300 000	-	100 000	-	400 000

Note B-1 - Corrections de valeurs et Note B-2

(en milliers d'euros)	Amortissement Fusion	Amortissement dans l'exercice	Dotation prov.dépréc. dans l'exerc.	Reprise prov.dépréc. dans l'exerc.	Montant brut 31-12-2022	Amortiss. et prov.dépréc. 31-12-2022	Montant net 31-12-2022	Montant net 31-12-2021
Actifs incorporels	-	321	-	-	19 640	19 558	82	403
Terrains et constructions	-	-1 729	71	588	273 864	39 090	234 774	252 629
Entreprises liées ou avec un lien de participation :								
- actions	-	-	-	-	610	-	610	610
- autres placements	-	-	-	-	400 000	-	400 000	300 000
Autres placements	-	-	-	-	2 748 811	382	2 748 429	2 336 002
Dépôts espèces chez les cédantes	-	-	-	-	7 016	-	7 016	7 582

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

NOTE B-3 - ETATS DES PLACEMENTS

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS (en milliers d'euros)	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION
I - Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme)			
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	273 864	234 773	316 192
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	2 654	2 654	14 741
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	878 513	878 131	851 908
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	2 126 017	2 122 908	1 845 001
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
6. Prêts hypothécaires	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
7. Autres prêts et effets assimilés	100 138	100 138	100 138
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	6 033	6 033	6 033
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	31 081	31 081	31 081
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
- placements immobiliers	0	0	0
- titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	0	0	0
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
- autres OPCVM	0	0	0
- obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
11. Autres instruments financiers à terme			
- stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
- stratégies de rendement			
- autres opérations			
12. Total des lignes 1 à 11	3 418 300	3 375 719	3 165 096
a) Dont :			
- placements évalués selon l'article R. 343-9 et instruments financiers à terme rattachés	2 059 144	2 056 035	1 784 511
décote non encore amortie	0	24 031	0
prime de remboursement non encore reprise	0	-105 459	0
- placements évalués selon l'article R. 343-10 et instruments financiers à terme rattachés	1 359 157	1 319 684	1 380 585
- placements évalués selon l'article R. 343-13 et instruments financiers à terme rattachés	0	0	0
- placements évalués conformément à l'article 28 du décret n° 2004-342 du 21 avril 2004			
- autres instruments financiers à terme			
b) Dont :			
- valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	3 412 168	3 369 587	3 158 963
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	6 132	6 132	6 132
- valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	0	0	0
- autres affectations ou sans affectation			
- les valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France sont détaillées par nature (A, R, RA, RE, RX). Elles font par ailleurs l'objet d'un tableau récapitulatif séparé, ventilant les placements par nature			
c) Dont :			
- placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	3 409 802	3 367 200	3 156 676
- placements et instruments financiers à terme hors OCDE	8 498	8 520	8 420
II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)			
III - Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance			
Dans l'état récapitulatif, les instruments financiers à terme liés à des placements sont rattachés aux placements concernés par la stratégie de la même façon que dans l'état détaillé. Lorsqu'une stratégie concerne plusieurs natures de placements, les instruments financiers à terme de la stratégie qui n'auront pas été rattachés aux placements de même nature, seront mentionnés à la rubrique 11 "autres instruments financiers à terme"			

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LE BILAN ET L'ETAT DES PLACEMENTS (en milliers d'euros)

PLACEMENTS

- Actifs représentatifs des contrats autres que ceux en unités de compte (poste 3)	3 390 828
- Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte (poste 4)	0
Sous-total bilan (classe 2)	3 390 828

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

Compris dans l'état des placements

- Amortissement des différences sur le prix de remboursement	-19 341
- Différence sur le prix de remboursement à percevoir	4 233
- Comptes de régularisation des Instruments Financiers à Terme Actif	0
- Comptes de régularisation des Instruments Financiers à Terme Passif	0
Total des placements en valeur nette	**3 375 720**

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

NOTE B-4 - CREANCES ET DETTES

Ventilation des créances et dettes selon la durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31-12-2022 Créances	31-12-2022 Dettes	31-12-2021 Créances	31-12-2021 Dettes
Durée résiduelle jusqu'à un an	864 644	1 112 415	807 882	861 920
Durée résiduelle de 1 à 5 ans	22 617	-	21 520	-
Durée résiduelle de plus de 5 ans	4 209	-	4 632	-
TOTAL	**891 469**	**1 112 415**	**834 034**	**861 920**

Assurance et Réassurance

(en milliers d'euros)	31-12-2022 Soldes Débiteurs	31-12-2022 Soldes Créditeurs	31-12-2021 Soldes Débiteurs	31-12-2021 Soldes Créditeurs
Assurés	12 444	19 666	8 615	14 906
Intermédiaires d'assurance	672 522	58 562	643 754	60 479
Coassureurs	7 818	2 515	6 673	397
Réassureurs	96 375	864 129	81 517	638 123
Cédantes	112	82	206	69

N.B. : les soldes débiteurs sont bruts de provisions pour dépréciation ; les soldes créditeurs ne comprennent pas les primes acquises et non émises au titre des cessionnaires

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

NOTE B-5 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET ENTREPRISES LIEES
(en milliers d'euros)

a) Montants des participations et parts d'entreprises liées détenues dans des entreprises d'assurance :

NEANT

ENTITES DONT L'ENTREPRISE EST L'ASSOCIE INDEFINIMENT RESPONSABLE

NOM	SIEGE	FORME JURIDIQUE
SNC Agents 3A	13, rue du Moulin Bailly 92270 Bois-Colombes	Société en nom collectif

GROUPEMENTS DONT L'ENTREPRISE EST MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

NOM	SIEGE	FORME JURIDIQUE
G.I.E. d'Abeille Assurances	80, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes	Groupement d'intérêt économique
G.I.E. KAREO Services	2 Rue Pillet-Will 75009 PARIS	Groupement d'intérêt économique
Groupement de fait Dommages	13, rue du Moulin Bailly 92270 Bois-Colombes	Groupement de fait
Groupement de fait Vie	70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes	Groupement de fait
Aviva Europe Services EEIG (liquidation en Octobre 2022)	One Park Place Hatch Street Dublin 2 Irlande	Groupement européen d'intérêt économique

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

NOTE B-5 - FILIALES ET PARTICIPATIONS (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS EXERCICE 2022

b) Tableau des filiales et participations (art.423-39 du règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015)

(en milliers d'euros)

SOCIETES	Capital	Réserves et report à nouveau (avant affectation des résultats)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus Brute	Valeur comptable des titres détenus Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société											
1) FILIALES (+ 50%)											
- S.C.I.P. (1)	**2 157**	**3 257**	**66,03%**	**23 528**	**864**			**3 828**	**366**	**1 121**	
2) PARTICIPATIONS (10 à 50%)											
- SAS 100 Courcelles	**90 000**	**(5 783)**	**40,00%**	**50 269**	**50 269**			**246**	**(2 217)**	-	
- SCI Charles Hermite	**316 582**	**12 268**	**12,65%**	**43 249**	**43 249**			**13 797**	**(5 666)**	**200**	
- SCI Montaigne	**180 000**	**(4 127)**	**33,33%**	**60 000**	**60 000**			**14 068**	**7 302**	**2 888**	
- Perpetual Capital	**251 000**	**39 474**	**7,30%**	**15 000**	**15 000**			**7 925**	**10 791**		
3) PARTICIPATIONS (< à 10%)											
B. Renseignements globaux concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire n'excède pas 1% du capital de la société											
1) FILIALES (+ 50%)											
2) PARTICIPATIONS (10 à 50%)				**610**	**610**	-					
- GIE ABEILLE ASSURANCES			50,00%	1	1						
- ASSERCAR			13,00%	286	286						
- D.A.R.V.A.			60,00%	323	323						
3) PARTICIPATIONS (< à 10%)				**7 757**	**7 755**	-					
- Schroders			2,86%	7 755	7 755						
- OGIF			0,00%	2	1						

(1) Société Concessionnaire des Immeubles de la Pépinière

NOTA : Ce tableau comprend les titres de sociétés immobilières constituant des titres de participation

1% du Capital = **2 451**

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

NOTE B-6 - OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES OU AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

Note B-6 A - Actifs sur les entreprises du groupe

(en milliers d'euros)	31-12-2022 Entreprises liées	Entreprises lien particip.	Total	31-12-2021 Entreprises liées	Entreprises lien particip.	Total
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-	-	-
Placements	**400 000**	**610**	**400 610**	**300 000**	**610**	**300 610**
. Actions, autres titres à revenu variable	0	610	610	-	610	610
. Obligations, TCN, autres titres à revenu fixe	300 000	-	300 000	300 000	-	300 000
. Prêts	100 000	-	100 000	-	-	-
. Dépôts auprès d'établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
. Autres placements	-	-	-	-	-	-
. Créances espèces déposées chez les cédants	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	**-**	-	**-**	**-**	-	**-**
. Primes non acquises		-	-	-	-	-
. Sinistres		-	-	-	-	-
. Participation aux bénéfices et ristournes	-	-	-	-	-	-
. Egalisation	-	-	-	-	-	-
. Autres	-	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-	-
. Dont preneurs d'assurances	-	-	-	-	-	-
. Dont intermédiaires d'assurances	-	-	-	-	-	-
. Dont autres tiers	-	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	**2**	-	**2**	**2**	-	**2**
Débiteurs divers	**3 890**	-	**3 890**	**2 565**	-	**2 565**
Capital appelé non versé	-	-	-	**-**	**-**	-
Comptes courants	-	-	-	**-**	**-**	-
Intérêts et loyers acquis non échus	-	-	-	**-**	**-**	-
Autres comptes de régularisation (actif)	-	-	-	**-**	**-**	-
TOTAL	**403 891**	**610**	**404 501**	**302 567**	**610**	**303 177**

N.B. : Les montants indiqués sont nets de provisions

Note B-6 B - Passifs et engagements envers les entreprises du groupe

(en milliers d'euros)	31-12-2022 Entreprises liées	Entreprises lien particip.	Total	31-12-2021 Entreprises liées	Entreprises lien particip.	Total
Passifs subordonnés	**-**	-	**-**	**-**	-	**-**
Provisions techniques brutes	-	-	**-**	**-**	-	**-**
. Primes non acquises		-	-	-	-	-
. Sinistres	-	-	-	-	-	-
. Participation aux bénéfices et ristournes	-	-	-	-	-	-
. Egalisation	-	-	-	-	-	-
. Autres	-	-	-	-	-	-
Dettes pour espèces cessionnaires	-	-	**-**	-	**471**	**471**
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-	-
. Dont preneurs d'assurances	-	-	-	-	-	-
. Dont intermédiaires d'assurances	-	-	-	-	-	-
. Dont autres tiers	-	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	**93**	-	**93**	**80**	-	**80**
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	-	299	**299**	-	1 412	1 412
Comptes de régularisation (passif)	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**93**	**299**	**392**	**80**	**1 883**	**1 963**

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

NOTE B-8 - ACTIONNARIAT

ACTIONNAIRES	31-12-2022 NOMBRE D'ACTIONS d'une valeur nominale de 45,74 €
ACTIONS ORDINAIRES :	
- Abeille Assurances Holding	5 357 861
- SAS LOCAMAT	1
TOTAL	**5 357 862**

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

NOTE B-9 - VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Solde au 31-12-2021	Affectation Résultat 2021	Mouvements s/cap.propres	Résultat 2022	Solde au 31-12-2022
Capital social	**178 772**	**-**	**66 297**	**-**	**245 069**
Primes liées au capital social	**15 559**	**-15 559**	**-**	**-**	**-**
Ecarts de réévaluation	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Réserves	**70 000**	**-70 000**	**-**	**-**	**-**
- Réserves indisponibles	-	-	-	-	-
- Réserves statutaires	-	-	-	-	-
- Réserves réglementées :					
. Plus-values nettes à long terme	-	-	-	-	-
. Réserve de capitalisation	-	-	-	-	-
- Autres réserves	70 000	-70 000	-	-	-
Capital souscrit non appelé	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Report à nouveau	**-19 817**	**-138 886**	**158 703**	**-**	**-0**
Acomptes sur dividendes	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Résultat de l'exercice	**-224 445**	**224 445**	**-**	**-127 316**	**-127 316**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**20 069**	**0**	**225 000**	**-127 316**	**117 753**
Dividendes distribués		**-**			

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

NOTE B-10 - ACTIFS INCORPORELS

	31-12-2022			31-12-2021		
(en milliers d'euros)	Montant brut	Amortissements	Montant net	Montant brut	Amortissements	Montant net
FRAIS D'ETABLISSEMENT						
. FRAIS DE CONSTITUTION	-	-	-	-	-	-
. FRAIS DE PREMIER ETABLISSEMENT						
. Prospection	-	-	-	-	-	-
. Publicité	-	-	-	-	-	-
. FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET OP. DIVERSES	70	70	-	70	70	-
FRAIS DE RECHERCHES ET DE DEVELOPPEMENT	-	-	-	-	-	-
DROIT AU BAIL	-	-	-	-	-	-
FONDS COMMERCIAUX	3 842	3 842	-	3 842	3 842	-
AUTRES ACTIFS INCORPORELS	15 728	15 646	82	15 728	15 325	403
TOTAL	19 640	19 558	82	19 640	19 237	403

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

NOTE B-11 - PROVISIONS POUR RISQUES EN COURS

(en milliers d'euros)	Bilan 31-12-2022	Bilan 31-12-2021
Provisions pour risques en cours	78 800	46 500

NOTE B-12 - PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Note B-12 A - Prévisions de recours à encaisser
(en milliers d'euros)

	Bilan 31-12-2022	Bilan 31-12-2021
Prévisions de recours à encaisser	431 153	397 599

Note B-12 B - BONI / MALI
(en milliers d'euros)

	Bilan 31-12-2022	Bilan 31-12-2021
Affaires gérées en direct hors pools transports :		
Provisions pour sinistres ouverture *	2 011 705	1 667 917
Prestations payées dans l'exercice s/exercice antérieur *	505 760	472 305
Provisions pour sinistres clôture s/exercice antérieur *	1 387 609	1 281 287
BONI / (MALI)	**118 336**	**-85 675**

* Montants nets de recours encaissés ou prévus, incluant les frais de gestion

NOTE B-12 - PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER (suite)

Note B-12 C - Evolution au cours des trois derniers exercices des primes acquises et de la charge de sinistres * (Entreprises visées à l'article L 310 - 1 3°)
(en milliers d'euros)
Périmètre retenu : affaires gérées en direct hors pools transports

Année d'inventaire / Année de survenance	2018	2019	2020	2021	2022
2020					
Règlements	952 223	937 376	623 904		
Provisions	190 730	304 269	525 145		
Total des sinistres (S)	**1 142 954**	**1 241 646**	**1 149 048**		
Primes acquises (P)	1 489 581	1 574 959	1 666 224		
Ratio de sinistralité (S/P)	76,73%	78,84%	68,96%		
2021					
Règlements	985 119	1 010 284	876 968	697 635	
Provisions	160 001	216 706	322 563	730 418	
Total des sinistres (S)	**1 145 120**	**1 226 990**	**1 199 531**	**1 428 053**	
Primes acquises (P)	1 482 198	1 573 715	1 653 816	1 749 066	
Ratio de sinistralité (S/P)	77,26%	77,97%	72,53%	81,65%	
2022					
Règlements	1 012 216	1 044 210	935 617	998 185	802 901
Provisions	128 898	168 253	238 076	372 543	930 239
Total des sinistres (S)	**1 141 114**	**1 212 462**	**1 173 693**	**1 370 727**	**1 733 140**
Primes acquises (P)	1 489 511	1 565 440	1 653 262	1 757 340	1 825 581
Ratio de sinistralité (S/P)	76,61%	77,45%	70,99%	78,00%	94,94%

(*) Montants nets de recours encaissés ou prévus, incluant les frais de gestion

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

NOTE B-13 - AUTRES INFORMATIONS SUR LE BILAN

	ACTIF		PASSIF		
(en milliers d'euros)	Bilan 31-12-2022	Bilan 31-12-2021	Bilan 31-12-2022	Bilan 31-12-2021	
A) ACTIFS AVEC RESERVE DE PROPRIETE	**Néant**	**Néant**			
B) COMPTES DE REGULARISATION					
Intérêts acquis non échus	12 634	10 676			
Loyers acquis non échus	316	219			
Frais d'acquisition reportés	97 792	93 304			
Frais d'acquisition d'immeuble à répartir sur plusieurs exercices	-	-			Produits à répartir sur plusieurs exercices
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	19 341	15 314	Amortissement des différences sur prix de remboursement
Différences sur prix de remboursement à percevoir	4 233	5 472	-	-	Report des commissions reçues des réassureurs
Autres comptes de régularisation actif	51	16	-	-	Autres comptes de régularisation passif
TOTAL REGULARISATION ACTIF	**115 026**	**109 687**	**19 341**	**15 314**	**TOTAL REGULARISATION PASSIF**
Produits à recevoir (rattachés aux créances)	2 135	1 717	67 942	60 497	Charges à payer (rattachées aux dettes)
C) PRIMES REMBT EMPRUNTS NON AMORTIS	**Néant**	**Néant**			
D) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			23 102	23 202	Provisions pour engagements sociaux
					Provision pour fiscalité différée
			17 915	18 656	Autres provisions pour risques et charges
			41 016	**41 858**	**TOTAL**

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

Annexe B13-D1 IAS 19 Abeille IARD Santé : Avantages postérieurs à l'emploi

AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages à court terme :

Ils sont payables dans les douze mois et sont comptabilisés immédiatement en charge.

Avantages à long terme :

Suite à l'abrogation de la recommandation CNC n°2003-R-01, la société Abeille IARD & Santé continue à appliquer la principale méthode retenue en pratique et à utiliser la méthode des unités de crédits projetés dans le calcul de ses engagements conformément au principe de permanence des méthodes.
Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, elle applique la méthode dite du « corridor » en étalant les écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la juste valeur des actifs de couverture et de l'obligation à l'ouverture sur la durée résiduelle d'activité.
Concernant les autres avantages à long terme, comme requis par cette même recommandation, elle reconnaît les écarts actuariels immédiatement en résultats et comptabilise donc au bilan la valeur nette de l'engagement.

AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI
(en milliers d'euros)

1- Régime à cotisations définies
La société verse des cotisations à un régime de retraite par capitalisation gérée par la société d'assurance Cardif.
Cette cotisation s'élève à 2,30% de la masse salariale.
Le montant des cotisations constatées en charge s'est élevé à 1 284 K€.

2- Régime à prestations définies
Il est constitué :
- de la couverture médicale :
  Suite à la renégociation avec les instances du personnel, Abeille Assurances ne finance plus la moitié de la cotisation des retraités à la mutuelle.
  En revanche, une provision a été constituée correspondant à une estimation des déficits de la mutuelle sur le collège des retraités, à la charge de l'employeur et intégrant notamment la partie financée par l'entreprise par l'intermédiaire des cotisations qu'elle verse pour les actifs,
- des indemnités de fin de carrière (en application des conventions collectives Assurances),
- du PSAD : régime de retraite surcomplémentaire envers d'anciens cadres dirigeants, fermé en 1978. Ce régime est géré par le BCAC.
- du régime de retraite sur-complémentaire, fermé au 1er janvier 1996, géré par Cardif.
  La surcouverture résiduelle est portée pra Aviva France, signataire du contrat avec Cardif pour l'ensemble du Groupe.

En K€

	Nom du régime	Mutuelle	IFC/IDR	PSAD	Total
	Variation de la dette actuarielle				
	- Valeur de la dette actuarielle à l'ouverture	**7 373**	**14 060**	**21**	**21 454**
	- Coût des services rendus dans la période	491	833		1 324
	- Intérêt sur la dette	93	102	0	195
	- Cotisations employés				
	- Modification du régime				
	- Acquisitions/Cessions de filiales				
	- Réductions de régimes				
	- Cessations de régimes				
	- Evénements exceptionnels				
	- (Gains)/pertes actuariels	-4 780	-4 218		-8 998
	- Prestations	-41	-363	-5	-409
	- Ecart de conversion				
	- Transfert des provisions de personnel	-42	-271		-313
	- Autres			-16	-16
	- Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)	**3 094**	**10 143**		**13 238**
	Dont régimes entièrement non financés	3 094	10 143		13 238
	Dont régimes financés en tout ou partie				
	Variation des actifs de couverture				
	- Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	Néant	Néant	Néant	Néant
	- Prestations versées				
	- Rendements des actifs				
	- Ecart actuariel				
	- Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	Néant	Néant	Néant	Néant
	Couverture financière (A-B)	**3 094**	**10 143**		**13 238**
	- Ecarts actuariels restant à amortir (gains/pertes)	4 181	2 310		6 491
	- Coût des services passés restant à amortir				
	- Dette initiale restant à amortir				
	- Actif non comptabilisé				
	Montant comptabilisé au bilan	**7 276**	**12 453**		**19 729**
	Juste valeur des droits à remboursement				
	- Juste valeur des droits à remboursement à l'ouverture				
	- Juste valeur des droits à remboursement à la clôture				
	- Précisions sur les droits à remboursement				
	Charge de l'exercice				
	- Coût des services rendus de la période	491	833		1 324
Théoriques	- Coût financier (effet de la désactualisation)	93	102	0	195
	- Prestations				
	- Rendement attendu des actifs de régime				
	- Amortissement des profits ou pertes actuariels		56	-34	21
	- Amortissement du coût des services passés				
	- Amortissement de la dette initiale non constatée				
	- Profit ou perte résultant de la réduction ou de la liquidation				
	- Plafonnements d'actifs				
	- Evénements exceptionnels				
	- Autres			-16	-16
	Coût total de la période	**584**	**991**	**-50**	**1 525**
	Justification de la différence entre la valeur de bilan à l'ouverture et à la clôture (recommandation CNC 2003 - R01) :				
	Valeur de bilan à l'ouverture	**6 774**	**12 097**	**55**	**18 926**
	Prestations	-41	-363	-5	-409
	Transfert de personnel	-42	-271		-313
Réelles	Charges de l'exercice	584	991	-50	1 525
	Valeur de bilan à la clôture	**7 276**	**12 453**	**0**	**19 729**
	Hypothèses actuarielles :				
	- Taux d'actualisation retenus régime	3,9%	3,8%	3,3%	
	- Taux de rendement attendus des actifs régime				
	- Table de mortalité des actifs	TGF 05 et TGF 05	INSEE F 2011-2013		
	- Table de mortalité des retraités	TGF 05 et TGF 05		TGH-TGF 2005	
	- Taux attendus d'augmentation de salaires		*		
	- Taux d'évolution des coûts médicaux	3,0%			
	- Taux d'augmentation des rentes retenu			1,75%	
	- Age de départ en retraite	NC: 63 / C et MD: 65			
	- Taux de sortie	*	*		

* en fonction de la tranche d'âge et de la catégorie professionnelle

Classification: Interne

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

Note B13-D2 IAS19 : Engagements long terme

Médaille du travail

(en milliers d'euros)	31-12-2022	31-12-2021	Variation
Médaille du travail	996	1 290	(294)
Jours anniversaires	2 376	2 986	(609)
TOTAL	**3 373**	**4 276**	**(903)**

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

ABEILLE IARD & SANTE

C - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE C-1 - PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

NOTE C-1.A - Revenus des placements et frais financiers

(en milliers d'euros)	2022 Entreprises liées	2022 Autres	2022 Total	2021 Entreprises liées	2021 Autres	2021 Total
Revenus des placements						
Revenus des participations	0	7	7	-	-	-
Revenus des placements immobiliers	1 121	7 329	8 450	1 121	7 452	8 573
Revenus des autres placements	2 139	45 296	47 436	-	32 287	32 287
Autres revenus financiers	-	-	-	-	-	-
Total des revenus des placements	**3 261**	**52 632**	**55 892**	**1 121**	**39 739**	**40 860**
Frais financiers	**243**	**14 957**	**15 200**	**121**	**16 212**	**16 334**
Pour mémoire :						
Autres produits (1)			32 226			27 268
Autres charges (1)			14 787			17 374

(1) y compris profits et pertes provenant de la réalisation de placements

NOTE C-1.B - Allocation réglementaire du résultat financier

(en milliers d'euros)	2022	2021
Compte technique non-vie	54 934	33 629
Compte non technique	3 197	792
TOTAL	**58 131**	**34 420**

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

NOTE C-2 - RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES	DOMMAGES CORPORELS		AUTOMOBILE			DOMMAGES AUX BIENS				CATAS-TROPHES NATURELLES	R.C. GENERALE	PROTECTION JURIDIQUE	ASSISTANCE	PERTES PECUNIAIRES	TRANSPORT	CONSTRUCTION		CREDIT	CAUTION	ACCEP-TATIONS	TOTAL GENERAL
(en milliers d'euros)	Contrats individuels	Contrats collectifs	Garanties R.C.	Garanties Dommages	Total	Particuliers	Profes-sionnels	Agricoles	Total							Dommages ouvrages	Responsabilité Civile				
1. Primes acquises	213 139	41 611	175 223	525 394	700 616	249 284	177 727	142 579	569 590	49 304	110 682	16 035	684	43	11 851	47 516	66 656	-	3 525	13 285	1 844 536
1a. Primes	211 271	41 545	177 623	536 243	713 866	251 675	179 675	144 087	575 437	50 197	111 677	16 084	684	48	11 838	48 851	67 007	-	3 522	13 208	1 865 235
1b. Variation des primes non acquises	-1 867	-66	2 400	10 850	13 249	2 391	1 948	1 508	5 847	893	995	49	-	6	-13	1 335	351	-	-3	-77	20 698
2. Charges des prestations	162 934	31 434	256 834	367 954	624 787	242 930	157 841	138 690	539 460	80 394	84 840	4 110	301	8	3 229	26 290	122 874	-	5 420	4 005	1 690 086
2a. Prestations et frais payés	155 334	35 846	204 305	337 729	542 034	180 839	94 404	137 432	412 675	30 783	41 507	8 757	301	-6	3 992	27 431	50 214	-	3 465	4 646	1 316 980
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	7 600	-4 413	52 528	30 224	82 753	62 091	63 437	1 258	126 785	49 611	43 333	-4 647	-	14	-762	-1 142	72 659	-	1 955	-641	373 105
A. SOLDE DE SOUSCRIPTION	**50 205**	**10 178**	**-81 611**	**157 440**	**75 829**	**6 355**	**19 886**	**3 890**	**30 130**	**-31 090**	**25 842**	**11 925**	**383**	**35**	**8 621**	**21 226**	**-56 218**	-	**-1 895**	**9 281**	**154 450**
5. Frais d'acquisition	30 098	7 004	27 501	82 750	110 252	55 079	30 223	20 172	105 474	7 330	20 467	4 788	-	3	2 108	5 744	8 966	-	671	-	302 905
6. Autres charges de gestion	7 394	2 832	10 123	24 642	34 764	15 758	9 226	6 386	31 370	1 954	5 418	1 422	-5	1	515	2 245	3 654	-	224	1 465	93 253
B. CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION	**37 492**	**9 836**	**37 624**	**107 392**	**145 016**	**70 837**	**39 448**	**26 558**	**136 844**	**9 285**	**25 885**	**6 210**	**-5**	**4**	**2 623**	**7 989**	**12 620**	-	895	**1 465**	**396 158**
7. Produits des placements alloués	2 086	237	15 265	6 066	21 332	5 325	3 934	1 792	11 051	2 108	3 308	338	-	-	289	4 361	9 818	-	7	-	54 934
8. Participation aux résultats																					
C. SOLDE FINANCIER	**2 086**	**237**	**15 265**	**6 066**	**21 332**	**5 325**	**3 934**	**1 792**	**11 051**	**2 108**	**3 308**	**338**	**-**	**-**	**289**	**4 361**	**9 818**	-	7	**-**	**54 934**
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	53 658	10 406	51 657	131 816	183 473	74 982	60 768	40 344	176 095	32 764	32 161	4 009	171	11	2 944	14 029	20 703	-	2 827	5 064	538 314
10. Part des réassureurs dans les prestations payées	36 211	8 741	46 007	80 049	126 056	46 388	25 125	34 173	105 686	11 240	8 686	1 121	75	-2	862	6 143	11 634	-	2 168	1 449	320 073
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	1 894	-1 115	20 862	19 456	40 318	35 488	24 179	9 598	69 264	37 254	8 442	-385	-	4	-393	-167	16 631	-	1 495	-950	172 291
12. Part des réassureurs dans les participations aux résultats																					
13. Commissions reçues des réassureurs	12 290	2 392	9 473	30 174	39 648	13 363	9 354	7 849	30 566	1 751	6 501	922	39	2	689	2 567	4 002	-	709	636	102 714
D. SOLDE DE REASSURANCE	**-3 263**	**-388**	**24 685**	**-2 136**	**22 549**	**20 256**	**-2 110**	**11 276**	**29 421**	**17 480**	**-8 532**	**-2 351**	**-56**	**-7**	**-1 787**	**-5 485**	**11 565**	-	1 545	**-3 929**	**56 764**
RESULTAT TECHNIQUE	**11 536**	**191**	**-79 284**	**53 978**	**-25 306**	**-38 902**	**-17 739**	**-9 601**	**-66 242**	**-20 787**	**-5 268**	**3 702**	**332**	**24**	**4 501**	**12 112**	**-47 455**	-	**-1 238**	**3 886**	**-130 010**
Provisions techniques brutes de réassurance :																					
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	76 381	68	75 740	237 058	312 798	110 317	68 585	18 507	197 409	22 460	27 402	1 745	-	9	3 347	27 760	1 221	-	-	10	670 608
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	78 248	134	73 340	226 208	299 548	107 926	66 637	17 000	191 562	21 568	26 406	1 696	-	3	3 360	26 425	869	-	3	87	649 910
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	53 592	10 874	817 304	171 455	988 758	230 961	215 900	98 958	545 819	185 917	223 221	15 350	-	15	5 671	246 541	664 588	-	2 308	19 639	2 962 293
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	45 766	15 141	758 701	141 230	899 931	184 353	155 337	100 600	440 290	140 606	179 728	19 997	-	1	6 433	247 683	591 929	-	353	19 980	2 607 838
18. Autres provisions techniques (clôture)	4 128	1 630	164 731	-	164 731	31 229	23 531	2 900	57 660	4 300	1 453	-	-	-	-	-	-	-	-	2 626	236 528
19. Autres provisions techniques (ouverture)	4 355	1 776	170 805	-	170 805	15 746	20 657	-	36 403	-	1 612	-	-	-	-	-	-	-	-	2 926	217 877

Classification : Interne

Classification: Interne

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

NOTE C-3 - AUTRES ELEMENTS D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	2022	2021
A) CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires	61 722	59 508
Pensions de retraite	-	-
Charges sociales	28 855	28 002
Autres	1 353	1 967
Total	**91 930**	**89 477**
B) COMMISSIONS D'ASSURANCE DIRECTE	**293 722**	**284 612**
C) PRIMES BRUTES EMISES EN ASSURANCE DIRECTE		
France	1 852 027	1 761 026
U.E. (hors France)	-	-
Hors U.E.	-	-
Total	**1 852 027**	**1 761 026**
D) ENTREES DE PORTEFEUILLE		
Primes	-	-
Sinistres	-	-
E) SORTIES DE PORTEFEUILLE		
Primes	Néant	Néant
Sinistres	Néant	Néant

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

NOTE C-4 - INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

(en milliers d'euros)		2022	2021
Résultat de l'exercice (A)		**-127 316**	**-224 445**
Provision pour impôt constituée au titre de l'exercice (B)			
France		-	-
Etranger		-	-
	A + B	**-127 316**	**-224 445**
Variation des amortissements dérogatoires (C)		**-**	**-**
Reprise de la provision pour investissement (D)		**-**	**-**
A + B + C + D		**-127 316**	**-224 445**

NOTE C-5 - CHARGE FISCALE

(en milliers d'euros)	2022	2021
Provision pour impôt constituée au titre de l'exercice	**-**	**-**
Excédent de provision constituée à la clôture de l'exercice précédent	**-4 844**	**-3 765**
Impôts des succursales étrangères	**-**	**-**
Variation des provisions pour fiscalité différée :		
Fiscalité passive :		
. Plus-values de fusion	-	-
. Plus-values sur O.P.E.	-	-
. Coupons	-	-
Fiscalité active :		
. Provision pour restructuration	-	-
. Provision garantie de passif	-	-
. Provision contribution exceptionnelle retraite	-	-
Provisions suite à redressement fiscal	**-375**	**7 274**
Taxe sur les excédents de provisions pour sinistres	**1 000**	**-**
CHARGE FISCALE COMPTABILISEE	**-4 219**	**3 509**

NOTE C-6 - VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BENEFICES

(en milliers d'euros)	2022	2021
Impôt sur les bénéfices afférent aux opérations ordinaires	**-**	**-**
Impôt sur les bénéfices afférent aux opérations exceptionnelles	**-**	**-**
Impôt dû	**-**	**-**
PROVISION POUR IMPOT CONSTITUEE AU COURS DE L'EXERCICE	**-**	**-**

Contrôle charge fiscale comptabilisée vérif résultat : -

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

NOTE C-7 - VENTILATION DES OPERATIONS EXCEPTIONNELLES ET NON TECHNIQUES

(en milliers d'euros)	2022	2021
Produits exceptionnels		
Reprise de la provision pour investissement	-	-
Reprise sur autres provisions réglementées	-	-
Autres produits exceptionnels	-	-
Utilisation ou reprise de provisions pour charges exceptionnelles	28	26
Utilisation ou reprise de provisions pour dépréciation exceptionnelles	-	-
Total	**28**	**26**
Charges exceptionnelles		
Dotation de l'exercice à la provision pour investissement	-	-
Dotation de l'exercice aux autres provisions réglementées	-	-
Autres charges exceptionnelles	-	-
Dotation de l'exercice aux provisions pour charges exceptionnelles	22	28
Dotation de l'exercice aux provisions pour dépréciation exceptionnelles	-	-
Total	**22**	**28**
Produits non techniques		
Honoraires et commissions	-	-
Récupérations	-	-
Autres produits	661	47
Total	**661**	**47**
Charges non techniques		
Commissions	-	-
Autres charges	68	264
Total	**68**	**264**

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

NOTE C-8 - ETAT COMPARATIF DES FRAIS GENERAUX ET DES COMMISSIONS BRUTES

(en milliers d'euros)	2022	2021
Charges par nature		
Frais généraux		
. Charges externes	137 161	121 327
. Frais de personnel	91 930	89 478
. Impôts et taxes	19 984	16 355
. Dotations aux amortissements et provisions	459	18 147
. Autres charges de gestion courante	-116	764
sous-total :	249 418	246 071
Commissions brutes	293 056	288 613
TOTAL PAR NATURE	**542 473**	**534 685**
Charges par destination		
Frais de règlement des sinistres	131 118	123 293
Frais d'acquisition des contrats	302 905	291 021
Frais d'administration des contrats	106 300	118 000
Frais affectés à la gestion financière	2 150	2 371
Autres charges techniques	-	-
TOTAL PAR DESTINATION	**542 473**	**534 685**
	-	

DocuSign Envelope ID: D46B1D1E-FEFB-4EB2-9679-8C12ADC38ADC

D - AUTRES INFORMATIONS

NOTE D-1 - CONSOLIDATION

SOCIETE MERE

Les comptes annuels d'Abeille IARD & Santé sont consolidés :

Au niveau groupe : par intégration globale dans les comptes combinés d'Aéma, dont le siège social est situé au 17 place Etienne Pernet 75015 Paris

NOTE D-2 - INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL

	2022		2021	
	Personnel commercial	Autre personnel	Personnel commercial	Autre personnel
Effectif moyen du personnel				
Direction		23	-	22
Cadres	144	553	134	542
Non cadres	-	549	-	557
Total du personnel	**144**	**1 125**	**134**	**1 121**

NOTE D-3 - INFORMATIONS SUR LES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-07, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes distinguant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes de ceux facturés au titre des services autres que la certification des comptes est mentionnée dans les comptes d'Aéma groupe.

ABEILLE IARD & SANTE
Société Anonyme d'Assurances Incendie, Accidents
et Risques Divers
Entreprise régie par le Code des assurances
Capital social de 245 068 607,88 euros
Siège social : 13 rue du Moulin Bailly - 92270 Bois-Colombes
306 522 665 R.C.S. Nanterre
(la « **Société** »)

Pour extrait certifié conforme

Christian de BOISSIEU
Directeur Général

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 JUIN 2023

A titre ordinaire

- Affectation du résultat ;

A TITRE ORDINAIRE

[...]

Deuxième résolution
Affectation du résultat

L'Assemblée générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 proposée par le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale décide, en conséquence, d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit une perte de 127.315.897,58 euros, au compte de report à nouveau, qui forme avec le solde du report à nouveau débiteur avant affectation de -14,38 euros, soit un montant total disponible de -127.315.911,96 euros.

L'Assemblée générale rappelle, conformément aux dispositions réglementaires, qu'aucune distribution à titre de dividendes n'a été réalisée au cours des trois exercices précédents.

L'Assemblée générale constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, que l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[fin de l'extrait]

Classification : Interne